

**Arrêté portant nomination du Référent
Accessibilité numérique et Handicap de l'Université de La Réunion**

LE PRESIDENT

VU le code de l'éducation et notamment les articles L712-1, L712-2 ;

VU les statuts de l'Université de La Réunion ;

VU la délibération du Conseil d'Administration en date du 8 septembre 2016 relative à l'élection de Monsieur Frédéric MIRANVILLE à la présidence de l'Université de La Réunion ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mai 2017 portant nomination et classement de Madame Christine PARAMÉ, ingénieure en chef hors classe dans l'emploi de Directeur Général des Services (DGS) de l'Université de La Réunion pour une première période de quatre ans, du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Pierre REYNAUD est nommé en qualité de **Référent Accessibilité numérique et Handicap** de l'Université de La Réunion.

ARTICLE 3 : Cette nomination prend effet à compter du 18 décembre 2019.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 18 décembre 2019

Le Président de l'Université de la Réunion



Pr. Frédéric MIRANVILLE

